

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 55

EUSÈBE DE CÉSARÉE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

LIVRES VIII-X

ET LES MARTYRS EN PALESTINE

TEXTE GREC

TRADUCTION ET NOTES

PAR

Gustave BARDY †

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Quatrième édition, revue et corrigée

ÉDITIONS DU CERF, 29, BOULEVARD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS

1993

τάς ἐπὶ τέλει σκυθρωπάς συμφοράς, ἐπεὶ καὶ τὰς πρόσθεν τοῦ διωγμοῦ διαστάσεις τε αὐτῶν εἰς ἀλλήλους καὶ ἀτοπίας οὐχ ἡμῖν οἰκεῖον μνήμη παραδιδόναι· δι' ὃ καὶ πλέον οὐδὲν ἱστορῆσαι περὶ αὐτῶν διέγνωμεν ἢ δι' ὧν ἂν τὴν θείαν δικαιοσύμην κρίσιν. [3] οὐκοῦν οὐδὲ τῶν πρὸς τοῦ διωγμοῦ πεπειραμένων ἢ τῶν εἰς ἅπαν τῆς σωτηρίας νεναυαγηκότων αὐτῇ τε γνώμῃ τοῖς τοῦ κλύδωνος ἐναπορριφέντων βυθοῖς μνήμην ποιήσασθαι προήχθημεν, μόνα δ' ἐκεῖνα τῇ καθόλου προσθήσομεν ἱστορίᾳ, ἃ πρώτοις μὲν ἡμῖν αὐτοῖς, ἔπειτα δὲ καὶ τοῖς μεθ' ἡμᾶς γένοιτ' ἂν πρὸς ὠφελείας.

Ἴωμεν οὖν ἐντεῦθεν ἤδη τοὺς ἱεροὺς ἀγῶνας τῶν τοῦ θεοῦ λόγου μαρτύρων ἐν ἐπιτομῇ διαγράφοντες. [4] ἔτος τοῦτο ἦν ἐννεακαίδεκατον τῆς Διοκλητιανοῦ βασιλείας, Δύστρος μὲν, λέγοιτο δ' ἂν οὗτος Μάρτιος κατὰ Ῥωμαίους, ἐν ᾧ τῆς τοῦ σωτηρίου πάθους ἑορτῆς ἐπελαυνούσης ἠπλωτο πανταχόσε βασιλικὰ γράμματα, τὰς μὲν ἐκκλησίας εἰς ἔδαφος φέρειν, τὰς δὲ γραφὰς ἀφανεῖς πυρὶ γενέσθαι προστάττοντα, καὶ τοὺς μὲν τιμῆς ἐπειλημμένους ἀτίμους, τοὺς δ' ἐν οἰκεταῖς, εἰ ἐπιμένοιεν τῇ τοῦ Χριστιανισμοῦ προθέσει, ἐλευθερίας στερεῖσθαι προαγορεύοντα. [5] καὶ ἡ μὲν πρώτη καθ' ἡμῶν γραφὴ τοιαύτη τις ἦν· μετ' οὐ πολὺ δὲ ἐτέρων ἐπιφοιτησάντων γραμμάτων, προσετάττετο τοὺς τῶν ἐκκλησιῶν προέδρους πάντας τοὺς κατὰ πάντα τόπον πρῶτα μὲν δεσμοῖς παραδίδοσθαι, εἴθ' ὕστερον πάσῃ μηχανῇ θύειν ἔξαναγκάζεσθαι.

2. Cf. *De martyr. Palaestin., Procm.*, 1-2. L'édit de persécution fut en réalité affiché à Nicomédie le 24 février 303. Mais il ne parvint en Palestine qu'à la fin de mars, aux approches de la fête de Pâques, et c'est la date à laquelle il fut connu à Césarée qu'Eusèbe indique ici. Le texte même de l'édit ne nous est pas parvenu. Les indications d'Eusèbe peuvent être complétées par celles de LACTANCE, *De mort. persecut.*, XIII, 1, et par celles que fournissent à l'occasion les Actes des martyrs.

3. Quelques auteurs traduisent autrement : les gens de condition commune seront réduits à l'esclavage. Cf. P. ALLARD, *La persécution de Dioclétien*, I, p. 160. Cette interprétation paraît arbitraire à

pas de décrire les sombres malheurs qui leur arrivèrent à la fin, car ce n'est pas notre tâche propre de livrer à la mémoire de la postérité leurs dissentiments réciproques et leurs folies d'avant la persécution. C'est pourquoi nous avons décidé de ne rien raconter à leur sujet de plus que ce par quoi nous pourrions justifier le jugement de Dieu. [3] Nous ne nous sommes donc pas laissé aller à rappeler le souvenir de ceux qui ont été éprouvés par la persécution ou de ceux qui ont fait totalement naufrage dans l'affaire de leur salut et qui, par leur libre volonté même, ont été précipités dans les abîmes des flots. Nous rapporterons seulement, pour cette histoire universelle, ce qui pourrait être utile à nous-mêmes les premiers, puis à ceux qui viendront après nous.

Désormais mettons-nous donc en route, et racontons en abrégé les combats sacrés des martyrs du Verbe divin.

[4] C'était alors la dix-neuvième année du règne de Dioclétien, au mois de Dystre, c'est-à-dire de mars selon les Romains², à l'approche de la fête de la passion du Sauveur, lorsque partout furent affichés des édits impériaux qui ordonnaient de raser au sol les églises et de jeter les Écritures au feu, et qui proclamaient déchus de leurs fonctions ceux qui étaient en charge, privés de la liberté ceux qui étaient en service chez des particuliers, s'ils demeuraient fidèles à leur profession du christianisme³.

[5] Tel fut le premier édit contre nous ; peu de temps après, d'autres édits nous attaquèrent qui ordonnaient tout d'abord de mettre aux fers tous les chefs des Églises en tout lieu ; puis ensuite de les forcer à sacrifier par tous les moyens⁴.

J. ZEILLER, dans A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, t. II, Paris, 1935, p. 463, n. 3. Elle est cependant reprise par M. BESNIER, *op. cit.*, p. 126, n. 1.

4. Cf. *De martyr. Palaestinae*, I, 3-5. Les dates du deuxième et du troisième édit ne sauraient être fixées avec exactitude. Le deuxième édit, rendu à l'occasion de troubles à Mélitène et en Syrie,